ARCHIVES DU CALVADOS
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
N° D'ENTRÉE : 14752
COTE : 13. 13845

R. DE BRÉBISSON

CARABILLON

ALENÇON
IMPRIMERIE ALENÇONNAISE, 11, RUE DES MARCHERIES

1907

Extrait *du Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*

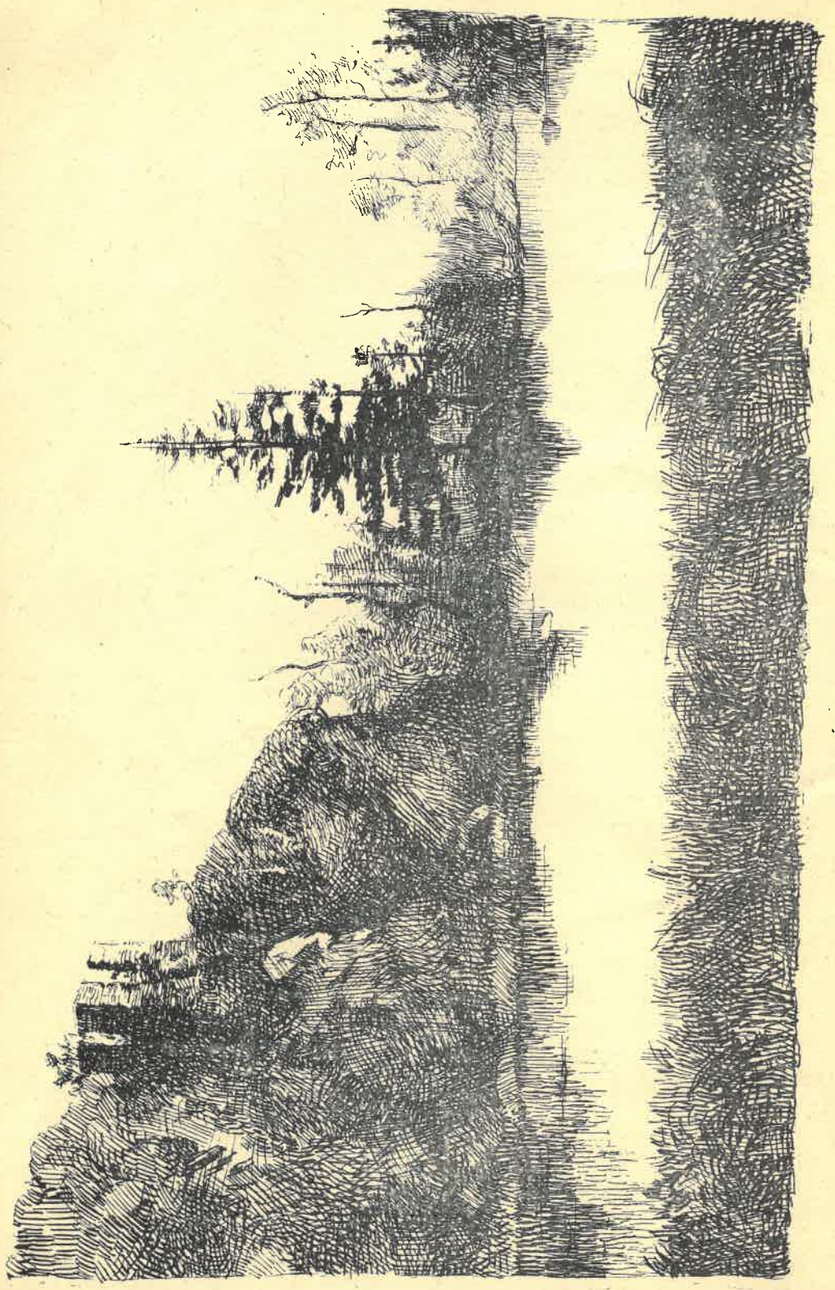

Étang de Carabillon

CARABILLON

Dans une pittoresque partie de la Normandie, non loin du département de l'Orne, il existait près de Falaise, sur le territoire de Corday (1), un domaine qui eut une période très brillante dans la seconde partie du XVIIIe siècle. Cela n'eut pas une longue durée, car le château tombait en 1838 sous la pioche des démolisseurs moins d'un siècle après sa construction. Le domaine dont je veux parler s'appelait Carabillon.

En faisant des recherches sur les marques de bibliothèque des possesseurs de ce château j'ai trouvé plus qu'il ne m'était nécessaire et j'eus le projet de faire une étude historique, mais les documents trouvés ne parurent pas suffisants. J'ai pensé, qu'aidé de mes souvenirs, je pouvais donner une note anecdotique pour rappeler ce château disparu.

Quand on quitte Falaise pour aller à Putanges, après avoir franchi environ 5 kilomètres, on aperçoit à gauche près de la route un étang bordé d'un côté par des rochers abruptes qui forment comme une pittoresque muraille ; dans mon enfance on voyait au-dessus des rochers les restes d'un pavillon du parc où le promeneur pouvait contempler un fort agréable paysage (2). C'était près de là sur le plateau élevé d'où l'on avait une vue étendue qu'était construit le château. On dit qu'on voyait fort bien le château de Rabodanges ; si la ferme n'existait pas près de là, ce quartier serait presque un désert.

En parlant de la route de Putanges je ne puis m'empêcher

(1) Alias Cordey. — Cette commune fait partie du Canton Nord de Falaise qui s'appelait jadis premier Canton. Ce fut sous le Second Empire qu'un juge de paix obtint ces désignations de Cantons Nord et Sud. Il était humilié d'être le juge du deuxième Canton et son amour-propre fut satisfait d'être le magistrat du Canton Sud.

(2) Je suis heureux de pouvoir donner cette vue ; M. Julien Chappée, un érudit doublé d'un artiste ayant bien voulu faire un croquis d'après une très mauvaise photographie.

de raconter comment il y a une quarantaine d'années on allait de Falaise à Putanges. On prenait la voiture publique qui mérite une mention particulière. C'était une modeste carriole jaune à deux roues traînée par un paisible cheval. Cela n'allait pas vite mais cela allait sûrement ; c'est donc sur les deux banquettes de cette modeste voiture couverte d'une bâche que s'entassaient les voyageurs. On partait le matin de Falaise et le soir vers 4 heures on quittait Putanges pour y rentrer.

Le conducteur qui était en même temps le propriétaire de la voiture était un très bon homme. Vêtu modestement mais proprement le père Deschamps était doué d'un certain embonpoint. Un col blanc dont les pointes encadraient une figure ouverte et jamais quelque temps qu'il fasse il n'avait ni coiffure, ni cravate. Il ne fit pas fortune mais il vivait à l'aise et était estimé de ses concitoyens.

Après cette digression faisons un peu d'histoire. Carabillon était un ancien fief ; on conserve à l'Hôtel-Dieu de Falaise une charte de donation où un Richard de Carabillon figure comme témoin.

Richard Leroux et Michel Carabillon, fils de Richard et neveux de Gervais, fils d'Odon, fils de Vital, confirmèrent en 1251 la donation que leur oncle avait également faite à l'hôpital Saint-Michel ou Abbaye de Saint Jean.

En 1288 Michel Carabillon vendit à l'Abbaye de Saint-André le bois et la bruyère de Guépierreux.

J'aurais voulu suivre l'histoire de ce fief de siècle en siècle, mais toutes les recherches n'ont rien fourni depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe où il devient la propriété des de Mathan (1).

Il est presque inutile de dire que la famille de Mathan est une des plus anciennes de Normandie. La tradition prétend que Jean Chevalier Banneret fut à la première croisade en 1098. C'est pour cela que l'on voit au Musée de Versailles, salle des Croisades, son nom et ses armoiries (2).

(1) Je donne tout ce que j'ai trouvé dans les ouvrages de MM. Galeron, de Caumont et Mériel. Il n'y a rien aux Archives du Calvados.

(2) *De gueules, à trois jumelles d'or accompagnées en chef d'un lion passant du même.* — Support : *deux lions* ; — Cimier : *Une tête humaine.* — Devise en latin : *Nil deest timentibus Deum* ; Devise en français : *Au féal, rien ne falt.* — Cri : *Mathan.*

Je ne m'étendrai pas sur la famille de Mathan ; je ne m'occuperai que de la branche *dite* de Vains et de Pierrefitte, car c'est celle qui vint s'établir à Carabillon.

Claude de Mathan épousa en 1726 Renée-Françoise-Marguerite Fauche *dame de Corday* et de Neuville d'où un fils Pierre-Claude-René-Henri Chevalier, seigneur de Pierrefitte, le Teilleul et Sainte-Marie-aux-Anglais. C'est lui qui par sa mère devint propriétaire de Carabillon et qui fit construire le château à l'époque de son mariage. Il épousa en 1752 Marie-Henriette-Jeanne Le Berceur de Fontenay (*D'azur, au croissant d'argent abaissé sous une fleur de lis d'or*).

Avant de parler des travaux entrepris par M. de Mathan je tiens à rappeler un dossier (1) qui m'a été signalé par notre aimable et érudit secrétaire général le baron Jules A. des Rotours. Ce dossier se compose d'une note sans signature et de deux lettres à propos d'un échange demandé par M. de Mathan. Voici une lettre qui mettra bien au courant :

« Paris, le 23 juin 1784.

« Monsieur le marquis de Mathan, Monsieur et cher Confrère, demande au Conseil l'homologation d'une délibération prise par les habitants de Cordey par laquelle ils lui ont cédé deux portions de bruyère (2) situées dans ladite paroisse de Cordey et sur lesquelles il y avait contestation à la charge de faire faire à ses frais les réparations des chemins pour lesquels la communauté était poursuivie à la requête du Procureur du Roi du baillage de Falaise et de leur païer en outre une redevance annuelle de 270 livres pour servir aux besoins publics de lad. Paroisse.

« J'ai l'honneur de vous envoier avec le mémoire contenant sa demande les délibérations de la Communauté des 14 et 21 juillet 1782. Je vous prie de les examiner et en me marquant si vous ne trouvez point d'obstacle à l'homologation de ce traité, de me faire part des observations dont vous l'aurez jugé susceptible, ainsi que de votre avis.

« J'ai l'honneur d'être avec un sincère et respectueux

(1) Archives de l'Orne, C 684.

(2) Ces bruyères touchaient les avenues et les bosquets du château.

attachement, Monsieur et cher Confrère, votre très humble et très obéissant serviteur.

« DEBONNAIRE DESFORGES.

« M. Julien, intendant d'Alençon. »

Le signataire de cette lettre appartenait à une famille de robe originaire du Maine. On trouve leur nom écrit de diverses façons et entre autres Débonnaire et de Bonnaire. Ils étaient intitulés Barons de Forges et étaient alliés aux Pasquier, seigneurs de Coulans (Maine). Leurs armoiries étaient : *De gueules, au chevron d'or accompagné de trois besans du même.*

La seconde lettre datée de Falaise (1er juillet 1784) est pour engager à accepter l'échange demandé par M. de Mathan et elle fait ressortir que c'est un grand avantage pour la commune de Corday. Elle est signée : Brunet.

Sauf les *B* qui sont toujours en majuscules, aucune autre ne figure dans cette lettre même si c'est au commencement d'une phrase ou un nom propre. Je ne crois pas devoir en donner copie.

Je tiens à faire une observation à cause du titre de Marquis donné à M. de Mathan. Un de ses parents Bernardin fit ériger en marquisat en 1736 sa terre de Mathan (près d'Aulnay-Calvados). Comme la famille n'est pas éteinte, on pourrait donner la liste de ceux qui ont porté ce titre. Je ne sais si le possesseur de Carabillon en prenait un ; il est parfois désigné comme Comte; en tous cas il ne pouvait se qualifier de Marquis (1).

Mr de Mathan n'épargna rien pour faire de son château de Carabillon une magnifique demeure. La façade qui était surmontée de ses armoiries, dont j'ai donné la description, avait, dit M. de Caumont (2), 110 pieds de longueur sur une profondeur de 40 pieds. Deux étages s'élevaient au-dessus du rez-de-chaussée et les cuisines étaient sous terre. On dit que cette construction ne coûta pas moins de 300.000 livres.

(1) Cependant à l'assemblée de l'Ordre de la Noblesse tenue à Caen le 17 mars 1789 on voit dans le bailliage de Bayeux : Madame Le Berceur de Fontenay, Marquise de Mathan, représentée par M. le Comte de Rabodanges.

(2) Statistique monumentale du Calvados. T. II, p. 539 et 540.

On arrivait par une cour d'honneur fermée d'un côté par une longue grille ou claire-voie qui avait coûté plus de 30.000 livres. Derrière le château était le jardin embelli de vases, de statues, de corbeilles sculptées, de charmilles, etc., etc.

Devant la façade s'étendait le parc qui renfermait de beaux arbres résineux dans lesquels se jouaient un grand nombre d'écureuils ; les basses-cours, les serres et les dépendances étaient à proximité du château.

L'intérieur était aussi luxueux que l'extérieur ; on y voyait des lambris sculptés, des peintures, une belle bibliothèque, des œuvres d'art et de fort beaux meubles.

Je ne puis résister à raconter une légende touchant à la construction. Je la tiens d'un vieillard mort depuis longtemps ; doué d'une excellente mémoire il savait toutes les anecdotes du pays.

Il prétendait donc qu'un jour du mois de juillet où la chaleur était excessive les maçons qui travaillaient à la construction du château furent désappointés quand la femme qui faisait leur cuisine déclara que le dîner n'était pas prêt. « Allez vous reposer, leur dit-elle, et je vous préviendrai quand il sera temps de venir manger. Je vous promets un bon plat. »

Les maçons quittèrent donc leurs tabliers et chacun chercha une bonne place ombragée pour pouvoir y dormir. La fatigue et la grande chaleur ne tardèrent pas à produire leur effet et bientôt tous les ouvriers dormaient d'un profond sommeil. Lorsqu'enfin le dîner fut prêt la cuisinière fut obligée d'aller les réveiller les uns après les autres. Ils arrivèrent les uns mal réveillés, maugréant après ce long retard, les autres en ayant pris leur parti. On leur servit alors un vaste plat de tripes (1) qui dérida tout le monde parce qu'il fût trouvé excellent. Quand après avoir bien dîné on se leva pour se mettre gaiement au travail, chacun s'en alla pour prendre son tablier à l'endroit où il l'avait déposé, mais toutes les recherches furent inutiles. Il est opportun de dire que jadis (il en était encore ainsi dans mon enfance) tous les maçons avaient des tabliers de peau. Je n'insisterai pas et je n'essaierai pas de

(1) Les appelait-on à cette époque : *Tripes à la mode de Caen?*

faire croire à la véracité de cette légende ; je tiens seulement à affirmer que je ne l'ai pas inventée et que je me suis borné à la reproduire à peu près dans les termes où on me l'a racontée.

Monsieur et Madame de Mathan menèrent tant à Versailles qu'à Carabillon une existence très luxueuse. Les réceptions et les chasses se succédaient sans interruption. Madame de Mathan a laissé une réputation de beauté et d'élégance ; leur carrosse très bien attelé était précédé d'un courreur à pied très enrubanné.

Si M. de Mathan aimait le monde et les plaisirs il n'était pas calculateur et il avait beaucoup de dettes lorsqu'il mourut en 1788. Comme ils n'avaient pas d'enfants, Madame de Mathan renonça à la succession ; Mlle de la Mière héritière maternelle et M. de Magneville héritier paternel l'acceptèrent sous bénéfice d'inventaire.

Toutes les péripéties de la liquidation et de la vente de Carabillon méritent d'être racontées.

Par une transaction passée entre Madame de Mathan, les héritiers bénéficiaires et le syndic des créanciers, il fut établi que le domaine de Carabillon serait vendu à la barre de justice du tribunal de Falaise. L'acquéreur fournira à Madame de Mathan une rente viagère de 5.000 livres dont elle se contente et abandonne son douaire et les deniers seront versés entre les mains du syndic.

En conséquence à l'adjudication du 21 juillet 1790 M. Douësy membre du Parlement fut déclaré adjudicataire moyennant 164.000 livres dont 64.000 payées comptant au syndic ; il gardait les 100.000 livres pour faire à Madame de Mathan la rente viagère de 5.000 livres. Ce capital devait être payé en deux parties : la 1re six mois après la mort de ~~Monsieur~~ madame de Mathan ; la 2e un an après. Madame de Mathan étant morte le 27 septembre 1790 il fut passé un acte par lequel M. Douësy devait payer par moitié au 21 juillet 1792 et au 21 janvier 1793. Comme il avait ses fonds prêts il fut contraint de les placer. Mais l'année suivante les paiements furent encore reculés d'un an. Les débiteurs de M. Douësy le remboursèrent en assignats, qui en 1791 valaient de l'argent, mais qui alors avaient beaucoup perdu de leur valeur. Le syndic retardait

toujours pour ne pas être payé et pressé par M. Douësy il demandait que la perte des assignats fut supportée par les héritiers bénéficiaires et non par les créanciers. Enfin d'après un jugement du 3 vendémiaire an IV le syndic fut condamné à recevoir les 100.000 livres et en donna quittance devant notaire le 9 vendémiaire an IV.

On voit que M. Douësy eut beaucoup d'ennuis pour arriver à entrer en possession. Je tiens à rappeler qu'il possédait à Olendon, non pas le château mais un pavillon appelé *La Roche* et le domaine de la Nouette à Verneusse (Eure).

Non seulement le Domaine de Carabillon fut vendu, mais encore tout le mobilier et le portrait de la belle Madame de Mathan. Mon bisaïeul le Chevalier Grandin de la Gaillonnière (1) acheta le Dictionnaire de la Chesnaye des Bois,

6 vol. in-8°. Les trois premiers volumes sont timbrés d'un petit écusson aux armes des de Mathan, sans couronne ; les trois derniers ont un écusson plus grand avec couronne de comte, où le lion, je ne sais pourquoi, est *contourné* (2). Je puis donner la reproduction de ces deux *super-libris*, la Société des Ex-libris français ayant bien voulu prêter les clichés.

L'acquéreur du Domaine de Carabillon, M. Douësy (3),

(1) *D'azur à 3 fers de flèche tombants d'argent* ; il s'occupait de recherches héraldiques, il fut nommé secrétaire de la Noblesse aux Etats généraux de Caen en 1789.

(2) Ces volumes font actuellement partie de ma bibliothèque.

(3) *Alias* Douëzy. — Armoiries : *de gueules, au chevron d'or occompagné de trois besants d'argent.*

appartenait comme les de Mathan à une ancienne famille de Normandie. D'après la tradition il descendait d'un des compagnons de Guillaume le Conquérant allant à la conquête de l'Angleterre. Déjà possesseurs de fiefs à Olendon près Falaise en 1408, la noblesse des Douësy fut confirmée en 1521. En cette même année fut anobli Pierre Baudouin, sieur d'Aisy, garde des sceaux du Vicomte de Falaise qui épousa le 3 octobre 1528 Edouarde Douësy d'Olendon.

La famille possède encore une quittance de 53 sols du 28 décembre 1529 délivrée à Guillaume Douësy pour sa contribution et celle de ses enfants à la rançon du roi prisonnier.

Voici la transcription de cette intéressante pièce dont notre aimable Président a bien voulu se charger :

Nous, Jacques de Harcourt, baron de la Mothe de Cesny Gribon et de Thury en partye et Michel de Sainct Germain, s^r du lieu et de Sainct Lorens en Caux, Commissaires et eslus quant à ce par les nobles de ville et viconté de Falaize, confessons avoir receu de Guillaume Doysy, escuier, s^r de Sacy, la somme de cinquante troys solz tournois qu'il a affirmé par serment que se monte et peult valloir la disiesme partye de revenu d'une année de ce qu'il tient noblement, c'est ascavoir pour ledit fief de Sacy, assis en ceste viconté, pour la dicte somme de LIII sols tournois bailler au Roy nostre Sire ou à celluy qui par luy sera depputé pour subvenir au payement de la rançon d'icelluy seigneur et recouvrement de nosseigneurs ses enffans estans en Espaigne. Fait le XXVIIIe jour de décembre l'an mil cinq cens vingt neuf.

Pour la somme de LIII sols tournois

DE HARCOURT

DE SAINT-GERMAIN.

La Cour des aides de Rouen le 27 mai 1628 reconnaît encore la noblesse des Douësy au nom du Roy Louis XIII, 19e année de son règne.

En 1614 Guillaume Douësy fit construire le château d'Olendon ; l'année précédente (1613) on le qualifiait d'écuyer conseiller du Roy, lieutenant général de la ville et vicomté de Falaise. Ses descendants se transmirent longtemps cette charge.

En 1652 Jacques-François Douësy, seigneur de Taillebois, fut maire électif de Falaise. Parmi les curés d'Olendon on

trouve plusieurs membres de cette famille ; en 1525 Jean et Jacques ; en 1541 Jean ; en 1561 Noël ; en 1578 Jacques ; en 1598 Jacques et enfin en 1741 Claude-Louis.

Les Douësy sont alliés avec les principales familles de Normandie ; en effet on trouve plusieurs alliances avec les de Vauquelin dont les branches étaient nombreuses dans la province ; les Vauquelin de Sassy étaient voisins d'Olendon. Je citerai encore les d'Oilliamson, les de Marseille descendants de Marie de Villebresme issue du sang de Jeanne d'Arc ; les Paulmier descendants du fameux navigateur Honfleurais Paulmier de Gonneville qui aborda le premier en 1503 sur les côtes du Brésil.

Un fait curieux c'est le baptême à l'âge de 28 ans de Louis Douësy, fils de Claude et de Catherine Foucher de la Brosse, qui avait été ondoyé à Olendon au moment de sa naissance en 1663. On ne connait pas la cause de ce tardif baptême et la copie des actes de ces deux cérémonies a son intérêt ; je les donne donc textuellement.

EXTRAIT du Registre des baptêmes faits en l'Eglise d'Olendon par feu Maistre Morier Garnier, curé de lad. paroisse.

Le vingtième iour de Juin mil six cent soixante et trois fut ondoyé un fils aisné pour Claude Douësy Escuier sieur et patron d'Olendon et pour noble et vertueuse dame Catherine Fucher. — Donc a esté délivré.

Le présent extraict audit seigneur d'Ollendon par nous soubzsigné Pierre Morel prestre à présent curé de lad. parr d'Ollendon pour luy servir ou a son fils ainsi que besoin sera ce dixième iour de may mil six cent quatre vingt et deux.

Signé P. MOREL (avec paraphe).

Voici maintenant l'acte de baptême (1) :

EXTRAICT des registres des baptesmes mariages et sépultures de l'église paroissialle et Royalle de Versailles de l'année mil six cent quatre vingt onze fol. rect. 73.

Louis fils de Claude Douëzy seigneur et patron d'Ollandon et de vertueuse dame Catherine Fucher (2) sa femme, garde du corps du Roy, né au mois de Juin mil six cent soixante trois et

(1) L'original sur parchemin.

(2) Les deux actes mettent Fucher pour Foucher.

ondoyé le vingtième du mesme mois et an que dessus dans lad. parroisse d'Ollandon. Les cérémonies du baptesme luy ont esté supplées le treizième jour de may mil six cent quatre vingt onze par Mre André Herculle de Fleury aumosnier de sa majesté en présenee de Moy soussigné, supérieur de la Congrégation de Versailles et curé du mesme lieu. Le parrain a esté Monseigneur Dauphin de France et la mareine son altesse Marie Anne de Bourbon princesse doüerière de Conty qui ont signé etc. Ainsi signé Louis M. A. de Bourbon, L. de France, André Herculle de Fleury, Hebert (1).

J'ay soussigné supérieur des prêtres de la Congrégation de la maison de Versailles et curé du mesme Lieu Certiffie que cet extrait est conforme à son original, fait aud. Versailles le 27e feuvier 1692 HEBERT.

Il existe au château d'Olendon (2) une curieuse cheminée ; c'est celle de la salle à manger.

Le trumeau est orné de cinq blasons : au centre les armoiries des Douësy (3) : *de gueules au cheeron d'or accompagné de trois besants d'argent* surmontées d'un casque de chevalier avec panaches.

A gauche les Montaigu, marquis d'O, *de sable à trois mains senestres d'argent* et les de Marseille, *d'azur à trois gerbes d'or*.

A droite les d'Oilliamson : *d'azur à l'aigle éployée d'argent becquée et membrée d'or posée sur un baril du même cerclé d'argent* ; et les Vauquelin : *d'azur au sautoir engrelé d'argent cantonné de quatre croissants d'or*.

La plaque de cheminée n'est pas moins intéressante.

Au centre les armoiries des Douësy et des Marseille accolés avec une couronne ducale surmontée d'un casque de chevalier avec panaches ; supports : deux lions.

A gauche de Rabodanges : Ecartelé : *au 1 et 4 d'or à la croix ancrée de gueules ; au 2 et 3 de gueules à trois coquilles d'or*. Au dessous les d'Oilliamson et les de Vauquelin.

A droite je suis plus embarrassé pour identifier les écussons. Le premier est chargé d'une tour. Je penserais aux de

(1) Contrairement à l'usage on eut pu faire signer le baptisé.

(2) Ce château appartient actuellement au comte de la Roche-Fontenille.

(3) On sait que c'est Guillaume Douësy qui fit construire le château en 1614.

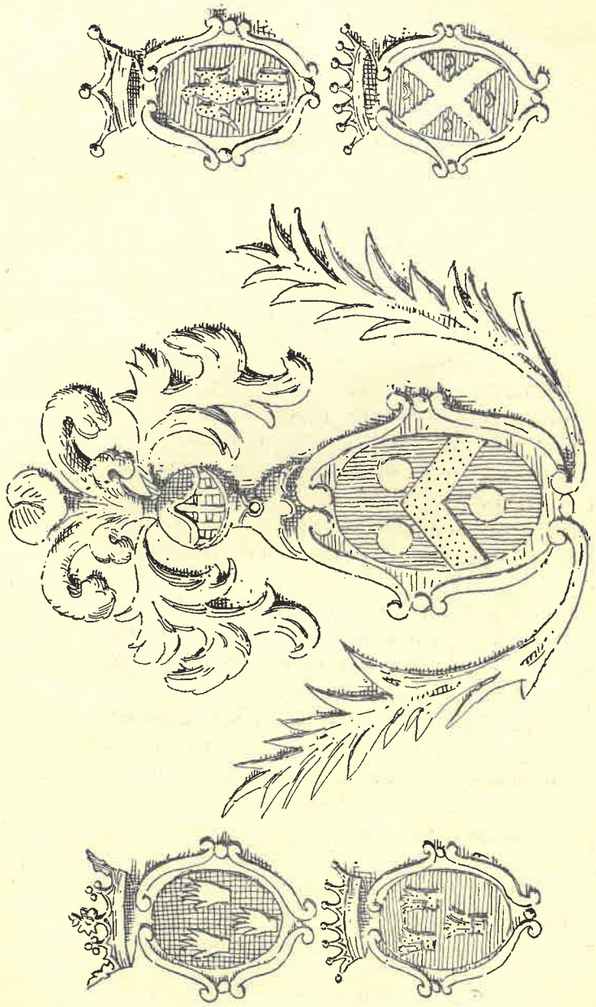

Trumeau de la Cheminée du Château d'Ollendon.

Vauborel, mais sans pouvoir l'affirmer, car je n'ai pas connaissance d'alliance des Douësy avec cette famille. Les mêmes raisons m'empêchent d'identifier le second blason qui porte trois besants ou tourteaux. Quant au troisième je puis presque affirmer que ce sont les armoiries des Bazin de Besons (1) : *d'azur à trois couronnes ducales fleuronnées de cinq pièces d'or, 2 et 1.*

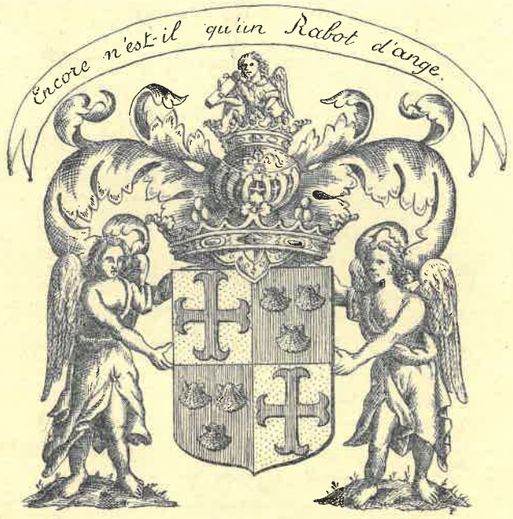

Cette plaque a encore trois autres écussons, mais je ne sais pour quelle cause, ni à quelle époque on l'a enterrée de façon que je ne puis en parler que d'après des souvenirs. Je crois pouvoir affirmer que celui du milieu représentait un Dauphin en souvenir de l'illustre parrain de Louis Douësy. Un autre

(1) Le premier auteur connu de la branche qui s'est perpétuée jusqu'au XIXe siècle, était, d'après la tradition, marchand d'étoffes à Troyes à l'enseigne des Trois Couronnes. Ses armoiries rappelaient donc cette enseigne. Venus en Normandie ils s'allient avec les d'Héricy, les de Bricqueville, les de Meurdrac, et enfin Zoé de Bazin épousa en 1819 le comte de Beaurepaire de Louvagny. On sait que Louvagny est à une faible distance d'Olendon.

portait les armes de Brassard (*alias* Brasard) : *Coupé dentelé d'azur et de gueules* (1).

D'après une photographie communiquée par Mademoiselle de Vendeuvre pour la plaque, et d'après les croquis de M. le Curé d'Olendon et de Mademoiselle de Maussion pour le trumeau nous avons pu donner deux reproductions qui vaudront mieux que mes descriptions. J'ai cru aussi devoir y joindre les armoiries des Rabodanges que j'avais fait faire, d'après le dessin de M. Paul de Farcy, pour une autre publication.

Un frère de Louis, Claude épousa noble dame Marguerite Pigace (*de sable, à la fasce d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon du même*) dont les descendants se continuent jusqu'à nos jours dans les familles de Maussion (*d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un cyprès, aussi d'or, posé sur une montagne du même*) et Tallevast (*de sable au sautoir d'or accompagné à dextre d'une épée d'argent et à senestre d'une flèche du même*).

Le troisième frère Jean-Charles épousa le 21 juillet 1712 Marguerite du Bois (*d'azur à trois trèfles d'argent*). Ce mariage fut célébré par Monseigneur Turgot, évêque de Séez. La descendance est représentée de nos jours par M. Douësy, Baron d'Ollendon, qui habite Paris.

François Douësy, fils de Claude, seigneur et patron d'Olendon, sieur de la Varende épousa Marie-Anne Paulmier de Gonneville ; elle descendait du fameux navigateur Honfleurais Paulmier de Gonneville, qui aborda le premier sur les côtes du Brésil ;de cette union un fils Louis-François.

Ce Louis-François Douësy, écuyer, seigneur de Montfort, Bois Richard, Bois Bourrée, etc., conseiller au Parlement de Rouen, nous intéresse spécialement car il fut l'acquéreur de Carabillon.

La famille conserve cinq lettres du mois de septembre 1771 signées du roi Louis XV ordonnant de se retirer dans ses terres et de n'en pas sortir sans autorisation ; d'autres pour se rendre à Rouen. Cette époque a du reste été appelée l'exil des

(1) C'est un des rares blasons sans métal.

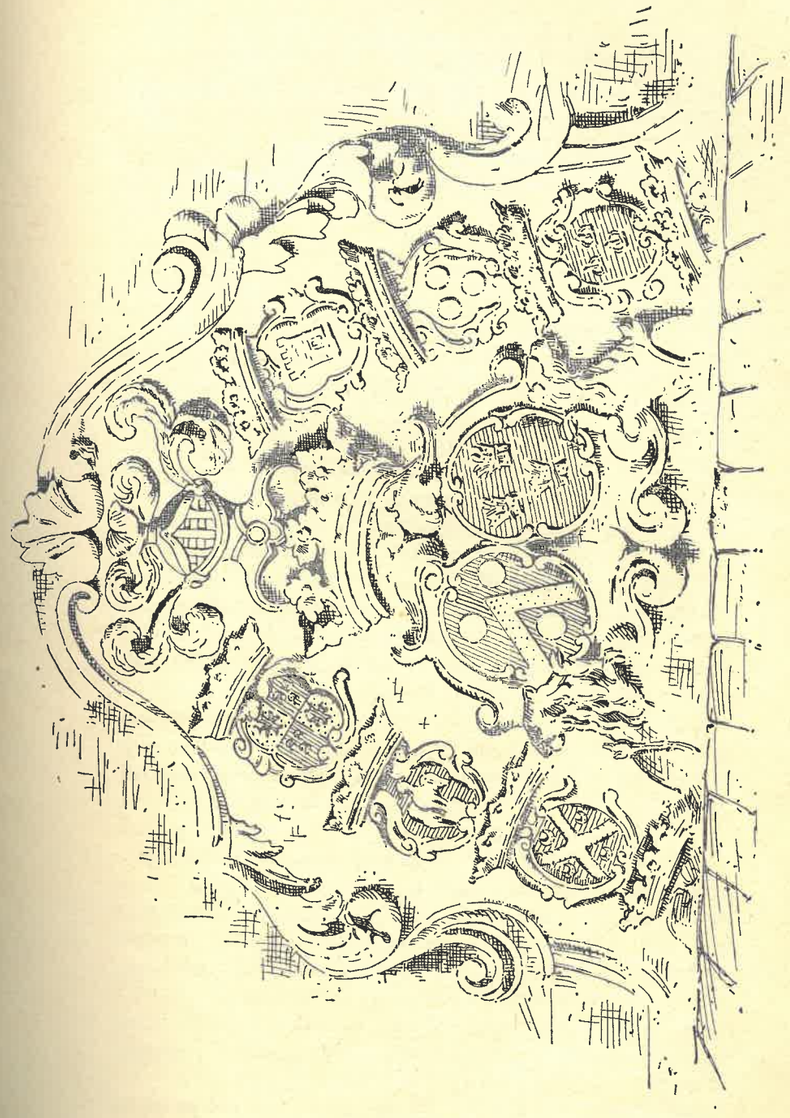

Plaque de Cheminée du Châte au d'Ollendon.

Parlements. Je me bornerai à reproduire une lettre de 1774 :

Mons. Douësy. Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez avant le dix du mois prochain dans ma ville de Rouen, et que vous y attendiez mes ordres. La présente n'étant à d'autre fin je prie Dieu Mons. Douësy, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Fontbleau le 30 octobre 1774.

Signé : Louis.

Contresigné : Bertin.

Si j'ai donné copie de cette lettre c'est parce que l'on a biffé *et digne* qui n'étaient pas dans les autres lettres et sans doute un simple conseiller de Parlement n'avait pas droit à cette formule.

Je citerai aussi deux lettres signées du Duc d'Harcourt en novembre 1771. Dans la première il dit qu'il transmet au Roi la demande de M. Douësy et dans la seconde, la permission d'aller passer quatre ou cinq mois à Lisieux, où il avait un hôtel, pour les couches de Madame Douësy, est accordée.

Monsieur Douësy avait épousé Marie-Anne-Caroline des Molières de l'Aumondière d'où quatre enfants : Un fils qui mourut jeune à Saint-Domingue vers 1790 et trois filles : Madame de Foulques (*d'azur à une foulque d'argent tenant en son bec une fleur de lis d'or affrontant un lion d'or*) descendance éteinte ; Madame de Rulhière, dont une fille épousa Monsieur de Maussion, père du Colonel de Maussion, et Madame de Gland de Villiers. Ces deux dernières ont encore actuellement des descendants et je citerai entre autres les de Courseulles.

Monsieur Douësy ne mena pas à Carabillon une existence aussi luxueuse que Monsieur de Mathan, mais il installa une chapelle dans le château et tout ce qui était nécessaire à la tenue de maison d'un gentilhomme. En somme il vécut en grand seigneur et fit vivre beaucoup de monde autour de lui.

Plusieurs anecdotes, qui m'ont été racontées dans mon enfance, donneront une idée de son caractère ; il est bien entendu que je ne puis nullement en garantir l'authenticité.

La légende la plus connue est celle des poulains ; on prétend qu'ils arrivèrent à l'âge de 28 ans (d'autres disent même

30 ans) sans avoir été ferrés et par conséquent sans avoir rendu aucun service.

A l'époque où Monsieur Douësy habitait Carabillon (chose qui paraîtra extraordinaire à la génération actuelle) les chemins étaient impraticables. On voyageait alors beaucoup à cheval, car les voitures ne circulaient pas sans danger, on craignait toujours de verser ou de tomber dans une fondrière ; si l'on effectuait un voyage sans danger ce n'était pas rapide, car les voitures ne pouvaient aller qu'au pas. Les châtelains sortaient peu et n'allaient pas, comme maintenant, faire continuellement leurs emplettes dans les villes. Les campagnes étaient parcourues par des marchands ambulants ou colporteurs auxquels on donnait le nom de *porte-balles* parce que c'est sur leur dos qu'ils transportaient leurs marchandises.

Le métier était bon et l'on pourrait citer en Normandie et dans le Perche des fortunes considérables dont les débuts ont été bien modestes en allant offrir leur assortiment de maison en maison.

Quelques-uns de ces *négociants* portaient sur leurs robustes épaules avec l'aide de leur aune (1) une pièce de toile. Ils trouvaient le meilleur accueil à Carabillon et après la mort de M. Douësy on trouva un appartement rempli de ballots de toile.

Nos grands-pères et nos grands'mères dans un certain rayon autour de Falaise avaient l'habitude d'acheter tout ce qui était nécessaire pour l'année à la foire de Guibray. Il m'est impossible d'entrer dans le détail de tous ces achats, je dirai seulement que M. Douësy en homme prévoyant y achetait par douzaines des souricières et des mouchettes. Que nous serions malheureux s'il fallait en revenir à ces modestes chandelles qui éclairaient si mal, sentaient si mauvais et qu'il fallait constamment moucher.

On sait que les graines ailées du sycomore se détachent de l'arbre et vont au loin se semer. Une de ces graines tomba un jour entre deux marches du perron du château de Carabillon ; elle y germa et bientôt on vit un arbuste qui finit par devenir

(1) L'aune avant l'adoption du système métrique était une mesure de 1 m. 20.

un arbre ; il fut question de l'abattre, mais on ne le fit pas et ses racines finirent par renverser les marches.

La seule conclusion que je prétends tirer de ces diverses anecdotes c'est que l'on ne mettait pas en pratique à Carabillon le proverbe : *Ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour.*

De la bibliothèque de M. Douësy, qui devait être belle, on ne connaît plus rien que son ex-libris, dont la plaque existe encore. La reproduction ci-jointe en donne bien l'idée ; c'est un élégant cartouche Louis XV entourant les armoiries, surmonté d'une couronne de marquis avec la légende : « Mr Douësy conseiller au Parlement de Normandie. »

En 1828, M. Douësy mourut à l'âge de 84 ans ; ses héritiers mirent en vente le domaine de Carabillon ; mais ils ne

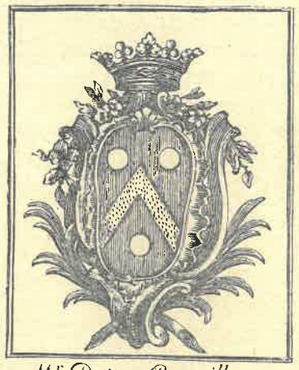

Mr Douësy Conseiller au Parlement de Normandie

trouvèrent pas d'acheteurs immédiatement. D'après Meriel les pavillons du château furent démolis en 1833. Le château fut loué au moins pendant une saison à la famille Riant, bien connue à Paris. M. le Baron Jules des Rotours me dit que son cousin M. Ferdinand Riant, conseiller municipal de Paris, mortil y a quelques années, se souvenait d'avoir passé dans son enfance un été à Carabillon. Enfin deux propriétaires voisins acquirent le domaine en 1837. L'année suivante le

château fut démoli et le parc dépouillé de ses arbres fut mis en culture ; il ne resta debout que les bâtiments de la ferme.

La famille de Foulques sauva de la destruction deux beaux vases avec fleurs et fruits sculptés qui ornaient le parc ; ils furent transportés au manoir du Cornet, près Laigle (Orne) ; l'un des vases est encore actuellement assez bien conservé ; l'autre n'a pu résister à l'effet des gelées.

La belle grille d'entrée en fer forgé fut transférée au portail de l'église Saint-Gervais de Falaise où l'on peut la voir encore. Les beaux lambris sculptés du salon sont maintenant dans un château voisin.

Que mon excellent ami le Colonel de Maussion, auquel je dois d'être si bien documenté sur son bisaïeul M. Douësy et sur sa famille reçoive ici tous mes remerciements.

Si je n'ai pu trouver autant de détails historiques que j'aurais voulu, j'espère que les légendes feront sourire et ainsi me feront trouver grâce devant mes lecteurs, si toutefois j'ai la bonne fortune d'en avoir.

Alençon. — IMPRIMERIE ALENÇONNAISE, 11, Rue des Marcheries